

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## RALLYE AIN-JURA 2026

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 09.03.2026

Ouverture des engagements : Lundi 09.03.2026

Clôture des engagements : Lundi 27.04.2026 - 24:00

Parution du carnet d'itinéraire : Lundi 27.04.2026

Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2

Publication du plan d'implantation du parc d'assistance : Vendredi 01.05.2026 à 20:00 (Sportity)

Publication de la liste des engagés : Vendredi 01.05.2026 à 21:00 (Sportity)

Vérifications administratives préliminaires le :

Samedi 02.05.2026 de 08:00 à 13:00. Lieu : Boulodrome - 86 Rue Jules Michelet - 01100 Oyonnax

Dimanche 03.05.2026 de 08:00 à 13:00. Lieu : Boulodrome - 86 Rue Jules Michelet - 01100 Oyonnax

Jeudi 07.05.2026 de 08:00 à 13:00. Lieu : Boulodrome - 86 Rue Jules Michelet - 01100 Oyonnax

Vérifications administratives complémentaires le :

Vendredi 08.05.2026 de 08:00 à 12:00. Boulodrome - 86 Rue Jules Michelet - 01100 Oyonnax

Vérifications techniques :

le Vendredi 08.05.2026 de 08:00 à 13:00. Lieu : Valexpo - 88 cours de Verdun - 01100 Oyonnax

Heure de mise en place du parc de départ :

le Vendredi 08.05.2026 à partir de 08:00. Lieu : Valexpo - 88 cours de Verdun - 01100 Oyonnax

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

le Vendredi 08.05.2026 à 11:00. Lieu : Valexpo - 88 cours de Verdun - 01100 Oyonnax

Conférence de presse :

le Vendredi 08.05.2026 à 12:00. Lieu : Valexpo - 88 cours de Verdun - 01100 Oyonnax

Réunion sécurité + Briefing véhicules officiels + Réunion des chronométreurs

le Vendredi 08.05.2026 à 13:00. Lieu : Valexpo - 88 cours de Verdun - 01100 Oyonnax

Publication des équipages admis au départ et publication des heures et ordres de départ le :

le Vendredi 08.05.2026 à 14:30. Lieu : Tableau d'affichage électronique Sportity

Départ du Rallye : le Vendredi 08.05.2026 à 16:15 (horaire du premier VHC) - Lieu Valexpo **15 minutes après le dernier VHC**

Arrivée de la 1° Etape : le Vendredi 08.05.2026 à 21:57 (horaire du premier VHC) - Lieu Valexpo

Publication résultats 1° Etape - ordre et heures de départ de la 2ème Etape :

le Samedi 09.05.2026 à 01:00. Lieu : Tableau d'affichage électronique Sportity

Départ de la 2° Etape : le Samedi 09.05.2026 à 08:45 (horaire du premier VHC) - Lieu Valexpo **15 minutes après le dernier VHC**

Arrivée du Rallye : le Samedi 09.05.2026 à 18:32 (horaire du premier VHC) - Lieu Valexpo

Remise des prix le : Samedi 09.05.2026 à 18:32. Lieu Podium Valexpo

Vérifications finales : le Samedi 09.05.2026 à 18:32. Lieu Valexpo

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du rallye : le Samedi 09.05.2026, 30 minutes après le dernier concurrent rentré au parc / Sportity

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA ESCA Plastics Vallée organise le 47° Rallye CPEA AIN-JURA en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 2 février 2026 sous le numéro N4 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 169 en date du 23 février 2026.

### Comité d'Organisation

Président : Hervé BESSON

Vice-Présidents : Romain BECK / Julien DARMES

Trésorier : Michel ODOBEL - Secrétaire : Rachel CURTET

Equipe de gestion d'Organisation :

Jean-Pascal BESSON, Christophe CHAVIN, Christophe COURVILLE, Margaux DARMES, José DE SA, Sylvie MOUSSIER, Jacky PERDRIX, Frédéric RICHARD, Gilles RIGAUD, Marie TABOURIN, Véronique TRONCHET, André VERCHERE

Secrétariat du Rallye, Permanence du Rallye, Adresse :

ASA ESCA Plastics Vallée - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX

Mobile : +33 6 76 29 20 62 - Courriel : [asa.esca01@gmail.com](mailto:asa.esca01@gmail.com) - Site internet : [www.rallyeainjura.com](http://www.rallyeainjura.com)

Lieu, date, horaire : Tous les mercredis de 18h00 à 19h30.

Emplacement du PC Course et contacts

Le PC du rallye sera occupé dès le vendredi 8 mai 2026 à 08:00 :

VALEXPO - 88 cours de Verdun - 01100 OYONNAX Tél.+ 33 (0)4 74 77 35 96

GPS : Lat. N 46°15'.40.0" – Long. E 005°38'.51.4"

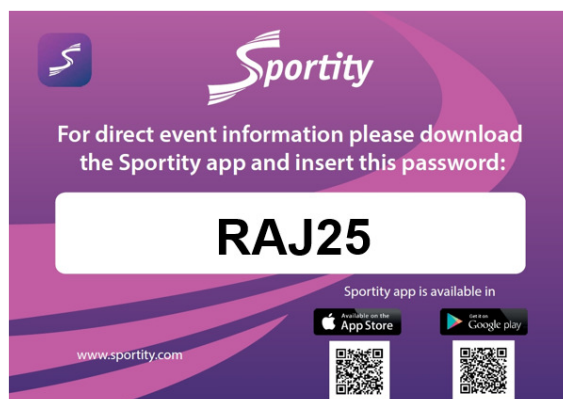
Numéro d'urgence pour les équipages : **+ 33 (0) 4 00 00 00 00**

Emplacement du Parc fermé : VALEXPO - 88 cours de Verdun - 01100 OYONNAX

Emplacement du centre de presse : VALEXPO - 88 cours de Verdun - 01100 OYONNAX

Emplacement du parc d'assistance : VALEXPO - 88 cours de Verdun - 01100 OYONNAX

Tableau d'affichage Officiel : Toutes les communications et décisions de la Direction de course et/ou des Commissaires Sportifs, le programme des séances du Jury ainsi que les résultats valables pour le délai de réclamation seront publiés sur le "Tableau Officiel d'Affichage virtuel" du site internet Sportity et seront disponibles pour tous les utilisateurs.



### Organisateur technique

Nom : ASA ESCA Plastics Vallée - Adresse : 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### **1.1P. OFFICIELS**

Observateur	Patrick PERRIN.....	Licence n°	6678
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Yvan PRISTCHEPA .....	Licence n°	205325
Commissaires Sportifs	Jean-Claude CRESP.....	Licence n°	26
	Marie-Line EYERMANN.....	Licence n°	211680
Secrétaire Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH .....	Licence n°	4626
Directeur de Course	Patrick BOUTEILLER .....	Licence n°	128253
Directeur de Course Adjoint	Gérard PLISSON .....	Licence n°	12983
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Isabelle GARREAU .....	Licence n°	22048
	Sylvie ZYCH.....	Licence n°	3416
	Michel LAROULANDIE.....	Licence n°	8495
Directeur Course Nouveau Départ	Isabelle THOUVENIN.....	Licence n°	3295
Directeur Course du parc d'assistance	Fabien PASCAL.....	Licence n°	154264
Responsable du parc fermé	Laurent VERRIERE .....	Licence n°	34192
Gestion des parcs	Nadine et Gilles MACHETTE	Licence n°	2037
Adjoints Direction de Course délégués aux ES			
ES Cessiat-Bellignat + Echallon-Oyonnax	Marc HABOUZIT.....	Licence n°	7145
Adjoint départ	Christelle HABOUZIT .....	Licence n°	28356
ES Arbent-Dortan + St Germain-Giron	Daniel VERNET .....	Licence n°	147321
Adjoint départ	Hervé VAUTRAT.....	Licence n°	3259
ES Lac Genin Chemin de la Guerre	Laurent BENOIT.....	Licence n°	46771
Adjoint départ	Adrien AGIER .....	Licence n°	324027
Voiture tricolore	Daniel BERTHON .....	Licence n°	1621
	Denis MOCELLIN .....	Licence n°	3310
Voiture autorité / sécurité	Thierry HERITIER .....	Licence n°	1713
	Nathalie PERRIN .....	Licence n°	1716
Voiture ouverte 000	Gérard MAURIN .....	Licence n°	9417
	Gilles MONDESIR .....	Licence n°	2666
Voiture ouverte 00	Valérie DIEBOLT BATTE ....	Licence n°	12431
	Pascal BATTE .....	Licence n°	28230
Voiture ouverte 0 VHC	.....	Licence n°	00000
Voiture ouverte 0 Moderne	.....	Licence n°	00000
Commissaire Technique responsable	Christian BONIN.....	Licence n°	1188
Commissaires Techniques adjoints	Yannick BOSSEAU.....	Licence n°	223616
	Jean-Claude DESNOUX. ....	Licence n°	11176
	Patrick GARREAU. ....	Licence n°	22045
	Christian RACHEX.....	Licence n°	44181
	Jean-Marc RANCON.....	Licence n°	14085
	Jean-Pierre ROLAND.....	Licence n°	2694
	Dr Jean-David PILLOT .....	Licence n°	191634
	Daniel LENGLET.....	Licence n°	CH1076
Juges de faits	Jean-Marc SEGOUIN.....	Licence n°	3352
	Gérard BERTRAND .....	Licence n°	5705
	Gérard TEXIER.....	Licence n°	18160
	Françoise FREVILLE.....	Licence n°	111134
	Marie-Noëlle FAURE.....	Licence n°	20376
Radios (réseau)	Olivier COULET .....	Licence n°	19312
	ALT GROUP EVENTS		

Géolocalisation	GEOCHRONO
Chargé des relations avec la presse	Philippe GAVARD PERRET Licence n° 31312
Classement	BRENNUS Info
Speaker	Anthony MARIANI ..... Licence n° 182243 Gilles GAILLARD ..... Licence n° 26138

« A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les commissaires officiant sur l'épreuve et tous les Officiels nominativement désignés au règlement particulier et titulaires d'une licence officielle sont Juges de faits »

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 47° Rallye AIN-JURA compte pour :

- le Championnat de France des Rallyes 2° division 2026
- la Coupe de France des Rallyes 2026 **Coefficient 4**
- le Championnat de la ligue Rhône-Alpes 2026

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications techniques.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 47° rallye AIN-JURA doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 27 avril à 24:00.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum sur les 4 rallyes. Si le nombre de 150 est dépassé l'organisateur placera ces engagements dans une liste d'attente et se réserve le droit de décider quels engagements seront retenus parmi les pilotes non-prioritaires (CSI art. 3.14).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs incluant le système de géolocalisation : 590€
- sans la publicité facultative des organisateurs incluant le système de géolocalisation (x 2) : 1180€

*Pour les licenciés 100% ASA ESCA Plastics Vallée : 90€ de remise ou 50% ASA ESCA Plastics Vallée : 45 € de remise incluant le système de géolocalisation*

**Réduction "parrainage" : Réduction de 100€** sur les droits d'engagement consentie à tout équipage autorisé à prendre le départ et ayant participé au Rallye AIN-JURA 2025, et dont l'engagement parvient au secrétariat de l'épreuve accompagné de celui d'un concurrent qui n'a pas participé à l'édition 2025 et qui sera lui-même autorisé au départ (même enveloppe, droits d'engagement joints). Un pilote peut parrainer plusieurs concurrents, jusqu'à concurrence du droit d'engagement. **Ces engagements accompagnés des droits devront impérativement être insérés dans la même enveloppe, sans aucune déduction. La régularisation sera effectuée après le rallye.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagement sont à verser comme suit (virement, chèque ou espèces) :  
ASA ESCA Plastics Vallée 34 rue Paradis 01100 OYONNAX, France

Banque : CCM OYONNAX

IBAN FR76 1027 8073 2300 0200 7480 111 BIC CMCIFR2AXXX

Les concurrents qui désirent recevoir une facture pour les droits d'engagement doivent envoyer leurs détails de facturation à : [asa.esca01@gmail.com](mailto:asa.esca01@gmail.com)

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

Vendredi 8 mai 2026 à 16h15 : VHC puis National

Samedi 9 mai 2026 à 08h45 : VHC, National puis VMRS/VHRS

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée à l'intérieur du parc d'assistance de VALEXPO 88 cours de Verdun à 01100 Oyonnax. Coordonnées GPS : Lat. N 46°15'.40.0" - Long. E 005°38'.51.4" - Surface : asphalte

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 47° Rallye AIN-JURA représente un parcours de 290.47 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115.40 km.

Les épreuves spéciales sont :

- Vendredi 8 mai 2026
  - ES 1-3 Cessiat-Bellignat 5.35 km
  - ES 2-4 Arbent-Dortan 6.30 km
- Samedi 9 mai 2026
  - ES 5-8-11 Lac Genin 9.70 km
  - ES 6-9-12 Saint Germain-Giron 12.40 km
  - ES 7-10-13 Echallon-Oyonnax 8.60 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 02.05.2026 de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 22:00
- Dimanche 03.05.2026 de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 22:00
- Jeudi 07.05.2026 de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 22:00
- Vendredi 08.05.2026 de 08:00 à 12:00

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**Prix :**

<b>à la CLASSE</b>	<b>de</b>	1 à 4*	5 à 7	8 et +
au premier		590 €	590 €	590 €
au deuxième			250 €	250 €
au troisième				150 €

\* Classe : si 4 partants minimum (si – de 4 = réduction 50%)

<b>Equipage FEMININ</b>	à la première	1 engagement 2027
-------------------------	---------------	-------------------

**Par tirage au sort :** 4 engagements 2027

-1 Parmi les concurrents autorisés à prendre le départ groupe F-RC1, F-RC2 et F-RGT

-1 Parmi les concurrents autorisés à prendre le départ groupe F-RC3 et F-Rally Nat

-1 Parmi les concurrents autorisés à prendre le départ groupe F-RC4 et F-RC5

-1 Parmi les concurrents parrains

**Coupes (non cumulables)**

Il sera attribué deux coupes ou trophées à chaque équipage classé lors de la remise des prix.

Il sera attribué aux commissaires par tirage au sort 3 coupes ou lots.